



## AUTRES VOEUX

### Voeux en apprentissage

- Dans la liste de vœux, le vœu en apprentissage est un vœu "de recensement", c'est à dire que l'élève ne recevra pas d'affectation pour ce vœu. Mais il pourra s'inscrire au CFA dès la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Pour s'inscrire au CFA, il est nécessaire
  - 1- D'avoir pris contact avec le CFA
  - 2- D'avoir trouvé un employeur



## STRATÉGIES DE LISTE DE VŒUX



### Une seule et unique stratégie : la préférence !

- Comme sur une liste au Père Noël, il suffit d'indiquer en tout premier, le choix préféré, et ainsi de suite, par ordre décroissant.
- Il faut inciter les élèves à multiplier les vœux en indiquant des vœux de secours en fin de liste au cas où les premiers vœux ne seraient pas satisfaits (Jusqu'à 10 vœux dans l'académie de Grenoble et 5 hors académie)

### Attention aux fausses bonnes idées :

- Il ne faut surtout pas inciter un élève à mettre un vœu moins désiré en premier, "parce qu'il a plus de chances de l'avoir".
- Ce serait à la fois inutile et contre-productif : si l'élève est affecté sur son 1er vœu, Affelnet ne lui proposera pas une affectation sur le 2ème vœu, même s'il est assez bien classé pour l'obtenir. Il sera retiré de la liste.
- Il ne faut pas non plus que les élèves se censurent et s'interdisent un vœu en pensant avoir peu de chances de l'obtenir, les taux de pression sont variables d'une année à l'autre



## - AFFELNET

Comprendre les règles  
d'affectation des élèves



## FORMATIONS NON SÉLECTIVES : 2GT - CAS GÉNÉRAL

Si le conseil de classe donne un avis favorable au passage en 2GT :



### Affectation en 2GT dans le lycée de secteur



Le lycée de secteur dépend du domicile des responsables légaux, pas du collège de scolarisation



Si l'élève souhaite demander un autre lycée pour des raisons personnelles ou de choix d'option (section euro, option art ou autre), il devra demander une dérogation qui sera étudiée par la DSDEN



L'affectation dans un lycée, même sur dérogation, ne garantit pas une place dans une option : la candidature se fait au moment de l'inscription dans le lycée d'affectation



Il existe des filières sélectives de 2GT aux modalités d'affectation différentes. Cf page suivante

Un élève qui fait un autre vœu de 2GT que son lycée de secteur, devra quand même ajouter dans sa liste, le vœu 2GT du lycée de secteur pour s'assurer d'une affectation



## FORMATIONS SÉLECTIVES DE 2GT, CAP ET BAC PROFESSIONNELS EN LYCÉES PUBLICS

Les formations sélectives sont celles qui ont un nombre limité de places :

- Toutes les formations professionnelles : CAP et BAC pro
- Les sections sportives de lycée, les pôles espoirs, pôles France et les sections biqualifiantes
- Les 2GT avec option création et culture design ou arts du cirque
- Les sections spécifiques STHR et S2TMD
- Les parcours dérogatoires STI2D et STL
- Les sections internationales et binationales
- les 2GT du ministère de l'agriculture

Il n'y a pas de sectorisation pour ces formations, les élèves peuvent postuler dans toutes les formations souhaitées



Si le conseil de classe donne un avis favorable au passage dans la filière demandée



Affectation en fonction :

- du nombre de places proposées dans chaque formation
- du classement de l'élève, dépendant de son nombre de points



- Les moyennes de 3ème et les compétences du socle (LSU) donnent à chaque élève un nombre de points
- Un coefficient par matière est appliqué selon la formation demandée (ex : Les maths sont coef 3 pour le Bac métiers de la sécurité et coef 6 pour le Bac technicien constructeur bois )
- Un coefficient multiplicateur est appliqué selon la classe d'origine : 1.3 pour la 3ème générale, prépamétier ou ULIS, 1.2 pour la SEGPA, 0.9 pour la MLDS, 1 pour la 2GT ou 2pro



- Le serveur AFFELNET établit pour chaque formation, dans chaque lycée, la liste des élèves candidats
- Les élèves sont classés par nombre de points obtenus pour cette formation

- S'il y a 20 places dans la formation, le serveur attribue une place aux 20 premiers de la liste. Les autres seront classés sur liste supplémentaire ou refusés, s'ils sont trop loin dans le classement

- Un élève qui s'est déjà vu attribuer une place dans un vœu qu'il avait placé plus haut dans sa liste de vœu, sera retiré de la liste



- Il n'y a pas de CAP réservés où "les élèves de SEGPA seraient prioritaires"
- Il n'y a pas de points bonus sur le 1er vœu
- Les élèves n'auront pas plus de points sur un vœu, qu'il soit en 1ère ou 10ème position

### les élèves peuvent avoir des points bonus

- S'ils ont passé avec succès les sélections pour une section sportive, une section internationale ou le conservatoire
- Si la formation demandée est dans leur académie
- S'ils sont boursiers
- Dans le cas de situations médicales ou sociales spécifiques
- Sur les vœux de CAP pour les élèves de SEGPA ou MLDS
- Sur les vœux de Bac Pro pour les élèves de 3PM

Les règles du barème, les coefficients et les bonus sont détaillés dans la circulaire AFFELNET